

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE SEANCE**

Séance du 29 mars 2019 à 18 heures

Présents :

M. AURISSET Bernard, M. BERGERAS Christian, Mme COUTURE Marie-Louise, Mme DESOLÉ BERGÈS Isabelle (départ à 19h15), M. GARAT Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc (arrivé vers 18h15), M. JOUANILLOU Serge, M. MENDOZA Pierre.

Procuration :

M. HAURET Olivier donne pouvoir à M. MENDOZA Pierre, M. BERGERAS Roland donne pouvoir à M. AURISSET Bernard.

Absent : M. HUSSON Christophe.

Excusée : M. BERGERAS Roland, Mme DARAN Brigitte, M. HAURET Olivier, Mme MERCATBIDE Valérie, Mme SALIOU Pascale.

A été nommée **secrétaire de séance** : Mme HIRSCHINGER Sandrine.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Vote des taux d'imposition
- 2 – Vote du budget communal
- 3 – Vote du budget assainissement
- 4 – Vote du budget lotissement de l'Abérou
- 5 – Demande de subvention au département pour les travaux de voirie
- 6 – Cession de parcelle : ONF (retrait)
- 7 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 8 – Ateliers Jeunes
- Divers

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1 mars 2019.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1 mars 2019, à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Retrait du point 6
- Ajout des points 1,7 et 8.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

2019-24 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'état de notification transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu en 2019 et évalué sur la base d'imposition prévisionnelle pour l'exercice en cours.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019 : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti, et rappelle que le produit fiscal attendu des trois taxes constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires aux investissements en cours ou en projet.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 240 414€,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'investissement, et compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'augmenter les taux d'imposition de la manière suivante :

Taxes	Taux année 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
Taxe d'habitation	8.28%	8.83%	1 457 000€	128 653€
Foncier bâti	10.68%	11.39%	867 700€	98 831€
Foncier				

3
non bâti 33.49% 35.72% 36 200€ 12 930€

TOTAL 240 414€

Vote : 11

2019-25 Vote du budget communal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2019 du budget communal.

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 1 000 918.46€.

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 1 702 505.94€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le budget primitif 2019 du budget communal,

Fonctionnement

Dépenses : 1 000 918.46 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 000 918.46 (dont 0.00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 1 702 505.94 (dont 854 483.47 de RAR)

Recettes : 1 702 505.94 (dont 405 000.00 de RAR)

Vote : 11

2019-26 Vote du budget assainissement

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2019 du budget assainissement.

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 144 888.00€.

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 292 385.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le budget primitif 2019 du budget assainissement,

Fonctionnement

Dépenses : 144 888.00 (dont 0.00 de RAR)
 Recettes : 144 888.00 (dont 0.00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 292 385.00 (dont 31 263.00 de RAR)
 Recettes : 292 385.00 (dont 0.00 de RAR)

Vote : 11

2019-27 Vote du budget du lotissement de l'Abérou

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2019 du lotissement de l'Abérou.

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 303 184.55€.

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 254 878.83€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le budget primitif 2019 du lotissement de l'Abérou.

Fonctionnement

Dépenses : 303 184.55 (dont 0.00 de RAR)
 Recettes : 303 184.55 (dont 0.00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 254 878.83 (dont 0.00 de RAR)
 Recettes : 254 878.83 (dont 0.00 de RAR)

Vote : 11

2019-28 Demande de subvention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département des Pyrénées-Atlantiques a renouvelé son soutien aux communes de son territoire pour 2019. Monsieur le Maire propose d'inscrire comme projet d'investissement les travaux de voirie de la rue Bellevue, chemin de Ruse, Cami de Beudat et Cami de Crauste.

Le coût de l'opération est estimé à 33 570.50HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux des voiries communales,

SOLLICITE une subvention du Département,

PRÉCISE que le projet sera autofinancé par la commune.

Vote : 11

2019-29 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le comptable de la trésorerie Oloron-Aramits a transmis un état de produits à présenter à l'assemblée délibérante pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune et le budget assainissement.

Il précise que l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ont été mises en œuvre mais n'ont pas abouties.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur au budget communal s'élève à 1 643.18€.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur au budget assainissement s'élève à 133€.

Motifs des admissions en non-valeur

Budget communal

RÉFÉRENCE	NATURE	MONTANT
2014 titre 320-1	redevance ordures ménagères	31€
2015- titre 5-1	loyer logement communal	243.49€
2015 titre 291-1	redevance ordures ménagères	77.50€
2015 titre 235-1	cantine	52.80€
2014 titre 300-1	loyer logement communal	1 238.39€
TOTAL		1 643.18€

Budget assainissement

RÉFÉRENCE	NATURE	MONTANT
2009 titre 12-1	redevance assainissement	32.67€
2015- titre 26-1	redevance assainissement	55.10€
2015 titre 12-1	redevance assainissement	38.88€
2015 titre 26-1	redevance assainissement	6.35€
TOTAL		133€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes ci-dessus,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont prévus au budget communal et assainissement de l'exercice 2019 à l'article 6541.

Vote : 11

2019-30 Ateliers Jeunes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de renouveler la convention avec le Centre Social « La Haüt » à Oloron Sainte Marie, en vue de la mise en œuvre d'ateliers jeunes destinés à la réalisation de menus travaux utiles à la commune, durant les vacances scolaires.

Les adolescents travaillent par groupe de 5 et sont encadrés par un animateur.

Le coût total pour la commune est de 675€.

Ce partenariat fera l'objet d'une évaluation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'une convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Social «La Haüt» pour une durée d'un an,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019,

DÉCIDE d'imputer les dépenses au chapitre 011, article 6288.

Vote : 11

QUESTIONS DIVERSES

7

- Tours de garde pour les élections européennes : chacun doit se positionner sur la grille éditée présente à la mairie
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une concession au cimetière
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dossiers d'urbanisme instruits et en cours d'instruction
- Monsieur le Maire revient sur la demande de la mise en place du régime indemnitaire : le Conseil Municipal est, après discussions et réflexion, unanimement d'accord pour proposer au Comité Technique Paritaire le montant de 70 euros par mois par salarié à 35 heures. Le montant est modulé selon le volume horaire de chaque agent. La part ISFE représente 80% du montant et les 20% restants pour le CIA.

Début de séance : 18h09

Levée de séance : 20h10

Fait à Ledeuix

La secrétaire de séance
Sandrine HIRSCHINGER

Arrêté le présent procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2019 à 7 délibérations.

2019-24 Vote des taux d'imposition

2019-25 Vote du budget communal

2019-26 Vote du budget assainissement

2019-27 Vote du budget du lotissement de l'Abérou

2019-28 Demande de subvention

2019-29 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

2019-30 Ateliers Jeunes